

## PROCURATION

Assemblée générale des actionnaires d'Anheuser-Busch InBev SA/NV (la « **Société** ») du 25 avril 2018  
(à 11h00 heure belge)

*Ce formulaire de procuration doit être communiqué au plus tard le jeudi 19 avril 2018, à 17h00 (heure belge) par courrier ordinaire ou par courrier électronique, à :*

**Pour les actions nominatives (y compris les Actions Restreintes):**

Anheuser-Busch InBev SA/NV  
Monsieur Jan Vandermeersch  
Brouwerijplein 1  
3000 Leuven (Belgique)  
(jan.vandermeersch@ab-inbev.com)

**Pour les actions dématérialisées :**

Euroclear Belgium, à l'attention du Issuer Services  
1 Boulevard du Roi Albert II  
1210 Bruxelles (Belgique)  
(ebe.issuer@euroclear.com / fax : +32 2 337 54 46)

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) (le « **Mandant** »)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |

actions ordinaires sous  
forme nominative

actions ordinaires sous  
forme dématérialisée

Actions  
Restreintes

d'Anheuser-Busch InBev SA

nombre

désigne comme mandataire la personne suivante (le « **Mandataire** ») :

Nom et prénom : .....

Domicile : .....

pour le/la représenter lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le mercredi 25 avril 2018 (à 11h00) à Bruxelles (l' « **Assemblée** ») et pour voter comme suit sur chacune des propositions de décision au nom du Mandant :(\*)

(\*) Veuillez cocher la case de votre choix.

**A. DÉCISIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT ADOPTÉES INDÉPENDAMMENT DU MONTANT DU CAPITAL REPRÉSENTÉ PAR LES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE, MOYENNANT L'APPROBATION PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AU MOINS**

1. **Rapport de gestion** du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
2. **Rapport du commissaire** relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
3. **Communication des comptes annuels consolidés** relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.
4. **Approbation des comptes annuels**

*Proposition de décision* : approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, en ce compris l'affectation suivante du résultat:

|   |   | <u>milliers EUR</u> |
|---|---|---------------------|
| Bénéfice de l'exercice social :                             | + | 126.952             |
| Bénéfice reporté :  | + | 15.422.416          |
| Résultat à affecter :                                       | = | 15.549.368          |
| Prélèvement sur les réserves :                              | + | 0                   |
| Déduction pour la constitution de la réserve indisponible : | - | 7.889               |
| Dividende brut pour les actions (*) :                       | - | 6.953.742           |
| Solde du bénéfice reporté :                                 | = | 8.587.737           |

(\*)Ceci représente un dividende brut pour 2017 de 3,60 euros par action.

Prenant en considération le dividende intérimaire brut de 1,60 euros par action payé en novembre 2017, un solde brut de 2,00 euros sera payable à partir du 3 mai 2018 (Johannesburg Stock Exchange : 7 mai 2018), à savoir un solde de dividende net de précompte mobilier belge de 1,40 euros par action (dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge est de 30%) et de 2,00 euros par action (en cas d'exemption du précompte mobilier belge).

Ce montant brut de dividende (et par conséquent le solde de dividende) peut fluctuer en fonction de possibles changements du nombre d'actions propres détenues par la Société à la date de paiement du dividende.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

**5. Décharge aux administrateurs**

*Proposition de décision* : accorder la décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

## 6. Décharge au commissaire

*Proposition de décision* : accorder la décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

## 7. Nomination d'administrateurs

- a. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Paul Cornet de Ways Ruart**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

- b. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Stéfan Descheemaeker**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

- c. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Grégoire de Spoelberch**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

- d. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Alexandre Van Damme**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

- e. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Alexandre Behring**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

- f. *Proposition de décision:* sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Paulo Lemann**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

- g. *Proposition de décision:* sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

- h. *Proposition de décision:* sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Marcel Herrmann Telles**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

- i. *Proposition de décision:* sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **Mme. Maria Asuncion Aramburuzabala**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

- j. *Proposition de décision:* sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Martin J. Barrington**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

- k. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. William F. Gifford, Jr.**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

- l. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Alejandro Santo Domingo Dávila**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

## 8. Rémunération

- a. Politique de rémunération et rapport de rémunération de la Société

*Proposition de décision* : approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2017 tel que repris dans le rapport annuel 2017, en ce compris la politique de rémunération des dirigeants. Le rapport annuel et le rapport de rémunération pour l'année 2017 contenant la politique de rémunération des dirigeants peuvent être consultés comme indiqué à la fin de la présente convocation.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

- b. Approbation de l'augmentation de la rémunération annuelle fixe du Président

*Proposition de décision* : décider, conformément à la recommandation du Comité de Rémunération, d'augmenter de 25 pourcent la rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'Administration (càd de 150.000 euros à 187.500 euros) à partir de l'exercice 2018, à un montant qui équivaut à 2,5 fois la rémunération annuelle fixe des autres administrateurs (à l'exception du Président du Comité d'Audit), étant entendu que (i) la rémunération annuelle fixe des autres administrateurs demeure inchangée à hauteur de 75.000 euros ; (ii) la rémunération annuelle fixe du Président du Comité d'Audit reste 70% plus élevée que celle des autres administrateurs ; (iii) à cette rémunération annuelle fixe s'ajoute un montant de 1.500 euros pour chaque réunion du Conseil d'Administration au-delà de dix réunions physiques et pour chaque réunion d'un Comité à laquelle un administrateur assiste, étant entendu que la prime additionnelle du président de chaque Comité équivaudra toujours au double de ce montant, et (iv) le Conseil d'Administration détermine et modifie, de temps en temps, les règles et le niveau de rémunération des administrateurs porteurs d'un mandat spécial et les règles relatives au remboursement des dépenses engagées par les administrateurs dans le cadre de leur mandat.

|      |  |        |  |            |  |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR |  | CONTRE |  | ABSTENTION |  |
|------|--|--------|--|------------|--|

c. Options sur actions des Administrateurs

*Proposition de décision* : octroyer et, conformément à l'article 554, 7<sup>ème</sup> alinéa du Code des sociétés, approuver de manière expresse l'octroi de 15.000 options sur actions à chacun des Administrateurs actuels de la Société, étant tous des Administrateurs non-exécutifs, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social 2017. Toutefois, le nombre d'options sur actions octroyé au Président du Comité d'Audit s'élève à 25.500 et celui attribué au Président du Conseil d'Administration s'élève à 37.500.

Les caractéristiques principales de ces options sur actions peuvent être résumées comme suit : chaque option sur actions confère le droit d'acheter une Action Ordinaire existante de la Société, donnant les mêmes droits (y compris le droit à un dividende) que les autres Actions Ordinaires existantes. Chaque option sur actions est attribuée gratuitement. Son prix d'exercice équivaut au prix de clôture des Actions Ordinaires de la Société sur Euronext Brussels à la date du 24 avril 2018. Toutes les options sur actions ont un terme de dix ans à partir de leur octroi et deviennent exerçables cinq ans après leur octroi. A la fin du terme de dix ans, les options sur actions qui n'auront pas été exercées deviendront automatiquement nulles et sans objet.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

d. Modification de la rémunération du commissaire

*Proposition de décision* : approuver, sur recommandation du Comité d'Audit, la nouvelle rémunération du commissaire pour l'année clôturée au 31 décembre 2017 pour un montant total de 1.356.327 euros, de façon à prendre en compte la modification de l'étendue de la mission d'audit suite à l'agrandissement du groupe après le regroupement avec SAB.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

**B. POUVOIRS**

**1. Dépôts**

*Proposition de décision* : sans préjudice d'autres délégations de pouvoirs dans la mesure applicable, délégation de pouvoirs à Jan Vandermeersch, *Global Legal Director Corporate*, avec faculté de substitution, pour tous dépôts et formalités de publication relatives aux décisions qui précèdent.

|      |  |
|------|--|
| POUR |  |
|------|--|

|        |  |
|--------|--|
| CONTRE |  |
|--------|--|

|            |  |
|------------|--|
| ABSTENTION |  |
|------------|--|

\* \* \*

Le Mandant déclare avoir été informé que, après la publication de la convocation à assister à l'Assemblée, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de **nouveaux sujets** à l'ordre du jour de l'Assemblée ou de **nouvelles propositions de décision** concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. La Société publiera au plus tard le 10 avril 2018 un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée lui sont valablement parvenus. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

- (a) si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié de l'Assemblée, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée qui étaient mentionnés initialement dans la convocation à assister à l'Assemblée ;
- (b) si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs **nouvelles propositions de décision** sur des sujets inscrits initialement à cet ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter lors de l'Assemblée des éventuelles instructions de vote données initialement par le Mandant si, à l'estime du Mandataire, l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts du Mandant. Le Mandataire doit informer le Mandant s'il s'écarter des instructions de vote de ce dernier ; et
- (c) si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de **nouveaux sujets**, la loi impose que la présente procuration indique si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir.

Compte-tenu des indications données au point (c) ci-avant, le Mandant : (\*\*)

autorise le Mandataire à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée

ou

donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée

Si le Mandant n'a coché aucune des deux cases ci-avant ou s'il a coché ces deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'Assemblée en personne ou par correspondance.

La Société est responsable du traitement des informations personnelles d'identification qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données. Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation, et seront transmises aux tiers qui aident à la gestion du processus de vote. Les actionnaires et mandataires peuvent demander l'accès à et la modification des données fournies à la Société en contactant Monsieur Jan Vandermeersch, Anheuser-Busch InBev SA/NV, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven (Belgique) (n° tel : + 32 (0)16 27 60 18 / e-mail : [jan.vandermeersch@ab-inbev.com](mailto:jan.vandermeersch@ab-inbev.com)).

Fait à ....., le .....2018.

Signature(s) : ..... (\*\*\*)

*(\*\*) Veuillez cocher la case de votre choix.*

*(\*\*\*) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.*